

PROJET DE RECHERCHE DE STAGE POSTDOCTORAL

SUJET : La protection internationale de l'enfant : étude comparative des systèmes canadien, français et tchadien

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

« Reconnaître l'enfant en tant que sujet de droit nous force à changer le regard que l'on portait traditionnellement sur lui et à remettre en question certaines idées considérées, il y a pas si longtemps encore, comme sacrées, notamment l'idée selon laquelle l'adulte est le seul en mesure d'assumer le bien-être de l'enfant »¹ (Carmen, L. 2015).

La Convention Internationale de 1989, relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU, entrée en vigueur le 2 novembre 1990, a suscité une nouvelle dynamique, une vision moderne de l'enfant. Elle constitue un instrument de référence quasi-universel, sur lequel la plupart des États du monde se fondent.

Pour témoigner sa détermination à promouvoir les Droits de l'homme, le Tchad, s'est engagé dans la voie qui consiste à faire de la protection de l'enfant, une préoccupation majeure. Ainsi, au-delà des instruments internationaux et régionaux relatifs à la protection de de l'enfant qu'il a ratifiés, divers textes nationaux garantissent la protection de l'enfant au Tchad.

Cependant, malgré les efforts déployés dans la protection de l'enfant, de nombreux enfants continuent à être soumis aux multiples formes d'abus, de maltraitance, de discrimination, de violence, de trafic, de privation de soins de santé et d'éducation. Un développement inclusif axé sur les êtres humains implique d'investir dans le bien-être et dans l'autonomisation des enfants, de façon à ce qu'ils puissent grandir pour devenir des citoyens, responsables, capables, compétents et gardiens d'un monde durablement viable.

Si la communauté internationale a œuvré pour que l'enfant soit un sujet de protection complète et spécifique à travers différents textes, il n'en demeure pas moins que la situation de l'enfant reste disparate selon les lieux géographiques et culturels où il évolue. *«De nos jours encore, les règles ancestrales dominent les comportements individuels et collectifs dans les milieux villageois des sociétés postcoloniales, et les villes n'échappent pas à cette réalité » (Aimé, Wata, 2013)².* Le Tchad est un pays qui est caractérisé par la coexistence du droit écrit et du droit coutumier. Les pratiques coutumières telles que : le mariage précoce et le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, les discriminations contre les filles par rapport aux garçons, etc. sont encore fréquentes et ont un effet négatif sur la protection de l'enfant. *« Certaines valeurs*

¹ Carmen, Lavallée, (2015) La protection internationale des droits de l'enfant : Entre idéalisme et pragmatisme, Bruylant, P. 334

² Aimé, Wata, (2013), La protection internationale de l'enfant en droit congolais, Étude, Schulthess, P. 22

traditionnelles s'harmonisent difficilement avec le progrès social ou sont susceptibles de le retarder » (Kéba, Mbaye, 2002)³. Le chemin du progrès et du développement de l'enfant est jonché d'obstacles or pour grandir, il a besoin non seulement d'un environnement propice mais également de modèles, de structures éducatives et de socialisation. Face à ces enjeux il convient de poser les interrogations suivantes :

- Conformément aux engagements pris par les États, comment la Convention Internationale des droits de l'enfant est traduite dans le droit interne canadien, français et tchadien?
- Quelles sont les effets de cette Convention sur la protection de l'enfant?
- Quels avantages peut-on tirer de cette analyse comparative, dans la mise en œuvre de la Convention Internationale des droits de l'enfant pour améliorer le système de protection de l'enfance au Tchad?
- Dans un pays de dualité juridique où le droit écrit et le droit coutumier ont vocation à s'appliquer, quelles sont les nouvelles stratégies susceptibles d'être mises en place pour concilier les deux sources du droit, et ce, afin d'améliorer les conditions des enfants au Tchad?

HYPOTHESES DE RECHERCHE

Les systèmes de protection de l'enfance au Canada, en France et au Tchad ont comme dénominateur commun, la Convention Internationale des droits de l'enfant mais, compte tenu de leurs réalités socioculturelles, économiques et politiques différentes, la mise en œuvre de cette Convention en droit interne dans ces pays, varie selon les contextes qui leur sont propres. Chaque société a une certaine image de l'enfant et traite celui-ci en fonction de cette image qui n'est pas statique. La conception de l'enfant varie non seulement selon les cultures mais aussi selon les âges et aussi en fonction des valeurs dominantes en vigueur. L'étude des systèmes de protection de l'enfant en France et au Canada permettra de déterminer les forces et les faiblesses, la cohérence et les obstacles à la protection de l'enfant au Tchad, afin de proposer une stratégie efficace à mettre en place, pour son amélioration au Tchad. La société tchadienne évolue et cette évolution doit être accompagnée par un changement d'attitude et de mentalité.

Ce projet vise aussi à élaborer un « Guide pratique de protection de l'enfant au Tchad à l'usage des parents et des acteurs de protection de l'enfance ». Ce guide comportera un état des lieux de la protection de l'enfant, la conception de l'enfant en droit écrit et en droit coutumier, les textes nationaux et internationaux, les pratiques non favorables au développement, à l'épanouissement et à la survie de l'enfant. La description claire et détaillée des dispositions de la Convention, la précision des rôles et des responsabilités des parties prenantes dans la protection de l'enfant feront l'objet de ce guide.

³ Kéba Mbaye, (2002), Les droits de l'homme en Afrique, Paris, A. Pedone, P. 103

MÉTHODOLOGIE

Ce projet s'inscrit dans une approche comparative des systèmes de protection de l'enfant au Canada, en France et au Tchad. Le domaine de la protection de l'enfant étant large, cette approche comparative sera orientée vers l'analyse de la mise en œuvre des principes fondamentaux de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant dans chaque pays concerné. Elle consistera d'abord à faire une analyse historique, sociologique et juridique de la perception de l'enfant au regard de la famille au Canada, en France et au Tchad. Ceci permettra d'appréhender la logique évolutive de la protection de l'enfant car, « *Le droit comparé a toujours été pratiqué dans le but d'étudier les différentes cultures juridiques, de remettre en question ou de mieux connaître et améliorer son propre droit national* »⁴ (René et David, 2002). Ensuite, le cadre juridique et institutionnel de la protection de l'enfant de chaque pays sera analysé. Enfin, afin d'avoir une idée précise des efforts, des acquis et des perspectives dans la protection de l'enfant, il sera procédé à l'analyse des Rapports du Comité des droits de l'enfant et les observations finales du Comité de chaque pays. Une stratégie de la mise en œuvre de la protection de l'enfant au Tchad sera proposée pour améliorer les conditions de l'enfant au Tchad.

Ce projet s'appuie sur les recherches documentaires : les monographies, les ouvrages et les articles relatifs à la protection de l'enfant, les Rapports et les observations finales du Comité des droits de l'enfant, les Rapports des organismes œuvrant dans le domaine de l'enfance.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Aimé, W. (2013), La protection internationale de l'enfant en droit congolais, Étude, Schulthess, **Berger, M.** (2014), L'échec de la protection de l'enfance, 2^{ème} éd. Dunod, **Bonfils, Ph. Gouttenoire, A.** (2008), Droit des mineurs, Paris Dalloz, **Brauckman, B., Beh Loul, S.** (2017), L'intérêt de l'enfant, genèse et usage d'une notion équivoque en protection de l'enfant, L'Harmattan, **Capelier, F.** (2015), Comprendre la protection de l'enfance : l'enfant en danger face au droit, Dunod, **Dekeuwer-Défossez, F.** (1991), M. Les droits de l'enfant, Paris PUF, **Ezember, F.** (2015), L'enfant africain et ses univers : approche psychologique et culturelle, Paris, Barthala, **Jacqueline, R.-D.** La Convention relative aux droits de l'enfant et son application en droit canadien, **Lavallée, C.** (2015), La protection internationale des droits de l'enfant : Entre idéalisme et pragmatisme, Bruylant.

⁴ René, D. et Camille, J.-S., Les grands systèmes des droits contemporains, 11^{ème} éd. Paris, Dalloz, 2002, P. 17